

pensions du Canada. Ces prestations représentent des dépenses prévues de l'ordre de 2,1 milliards de dollars en 1992.

Bien qu'il ne fasse aucun doute que les mesures actuelles ne satisfont pas tous les besoins des invalides et de leurs enfants, je pense que nous conviendrons tous que cela constitue néanmoins une contribution importante, honorables sénateurs, particulièrement à une époque de difficultés économiques comme celle dans laquelle nous vivons. Je demande donc à tous les sénateurs leur entière collaboration pour que ce projet de loi soit adopté dans les meilleurs délais.

En ce qui a trait aux questions qui découlent du projet de loi C-280, ainsi qu'aux questions soulevées dans le cadre des débats entourant l'adoption du projet de loi C-39, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'est engagé à les soumettre à l'attention des provinces dans le cadre d'un processus formel de consultation fédérale-provinciale, qui se déroulera plus tard cette année, concernant les modifications possibles au Régime de pensions du Canada qui nécessiteraient l'approbation des provinces.

[Traduction]

En terminant, honorables sénateurs, je tiens à remercier à nouveau le représentant de Don Valley-Est d'avoir soulevé l'importante question des prestations d'invalidité.

Des voix: Bravo!

L'honorable Lorna Marsden: Le sénateur voudrait-il répondre à une question au sujet de ce projet de loi?

• (1510)

Sous le régime du projet de loi, quoique ce ne soit pas dit en toutes lettres, les demandes tardives de pensions d'invalidité seront évaluées. Le sénateur peut-il nous dire si cette évaluation sera faite par une commission, un tribunal ou un autre organisme?

Le sénateur Lavoie-Roux: Lorsque la ministre Vézina viendra discuter du projet de loi devant le comité plénier, nous aurons l'occasion de lui demander plus de détails à ce sujet. Elle pourra nous dire d'emblée quel sera le recours possible pour une personne qui n'est pas satisfaite de la décision rendue dans son dossier.

Le sénateur Marsden: Honorables sénateurs, de ce côté-ci, nous ne voulons pas retarder le débat sur le projet de loi. Comme les sénateurs le savent, nous avons appuyé le projet de loi précédent et nous appuyons celui-ci. Nous attendons la ministre avec impatience.

Le sénateur Lynch-Staunton: Honorables sénateurs, j'aurais dû préciser au départ que nous avions l'intention de demander au Sénat la permission de nous former en comité plénier et d'inviter la ministre Monique Vézina à venir répondre à nos questions. Peut-être pourrais-je le faire maintenant.

Le sénateur Molgat: Nous avons convenu d'obtenir aujourd'hui la permission de nous former directement en comité plénier, aussi je ne retarderai pas les choses.

[Français]

Honorables sénateurs, je veux tout simplement remercier le sénateur Lavoie-Roux pour la description qu'elle nous a donnée du projet de loi. Comme je l'ai dit plus tôt, nous appuyons l'adoption de ce projet de loi. Je félicite le gouverne-

ment d'avoir agi si rapidement après la décision sur la procédure (que j'approuve) au sujet du projet de loi précédent.

Je me demande, étant donné que le gouvernement pouvait agir si rapidement dans ce cas, pourquoi n'est-il pas aussi prêt à agir aussi rapidement sur l'autre projet de loi proposé par notre collègue, le sénateur Marshall, où il semblait y avoir entente ici, au Sénat?

Si je me souviens bien, même le leader du gouvernement au Sénat avait indiqué plus tôt dans un débat qu'il appuyait ce projet de loi. Alors pourquoi est-ce que le gouvernement n'est pas aussi prêt à agir avec autant de rapidité sur cette proposition du sénateur Marshall qu'il l'est sur celle que nous proposait le sénateur Atkins auparavant?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement): C'est une tout autre question!

[Traduction]

L'honorable Jack Marshall: Honorables sénateurs, le sénateur Molgat mérite une réponse. Nous devrions féliciter Alan Redway pour avoir fait preuve d'autant de ténacité, non seulement comme parrain de ce projet de loi, mais aussi pour avoir déjoué la Chambre des communes toute entière. Elle a adopté un projet de loi sans la recommandation royale et elle ne s'en est même pas aperçue.

Je n'éprouve moi non plus aucune hésitation à appuyer ce projet de loi, mais s'il est bon pour une Chambre, il devrait l'être pour l'autre aussi. En fait, j'ai fait une erreur en faisant un rappel au Règlement. J'aurais dû le laisser passer et nous aurions créé un précédent. Le Parlement n'aurait pas pu alors refuser mon projet de loi, le S-5. Mais il faudrait bien savoir ce qui se passe ici car je me demande pourquoi on fait de la discrimination contre mon projet de loi, une mesure parfaitement en règle qui défend les intérêts d'un groupe de Canadiens minoritaires.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la deuxième fois.)

RENVOI AU COMITÉ PLÉNIER

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous ce projet pour la troisième fois?

L'honorable John Lynch-Staunton (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, je propose que le projet de loi soit renvoyé maintenant au comité plénier.

Son Honneur le Président: L'honorable sénateur Lynch-Staunton, appuyé par l'honorable sénateur Lavoie-Roux, propose que le projet de loi soit renvoyé maintenant au comité plénier.

Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

ÉTUDE EN COMITÉ PLÉNIER

Le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité plénier, sous la présidence de l'honorable sénateur Nurgitz, pour étudier cette motion.

Le sénateur Murray: Monsieur le président, si tel est le bon plaisir du comité, je vais accompagner ma collègue ministre, M^{me} Vézina, à son siège.